

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

La Commission de l'Enseignement supérieur inclusif (CESI), accueillie par l'ARES, s'est réunie à six reprises durant l'année académique 2020-2021.

Présidence et vice-présidences jusqu'au 6 septembre 2021 :

Présidence : Nicole Bardaxoglou, directrice présidente de la HELB-Ilya Prigogine

Vice-Présidence :

- » Bernard Harmegnies, premier conseiller du Recteur à la stratégie institutionnelle et académique de l'UMONS.
- » Catherine Iazurlo depuis 10 mai 2021, enseignante à l'académie des beaux-arts de Tournai.

Présidence et vice-présidences depuis le 6 septembre 2021 :

Présidence : Florence Elleboudt, psychologue aux affaires étudiantes et à l'accompagnement des étudiants en situation de Handicap à l'ULiège.

Vice-Présidence :

- » Nathalie Vanzeveren, coordinatrice au SAPEPS, étudiants à besoins spécifiques
- » Catherine Iazurlo, enseignante à l'académie des beaux-arts de Tournai.

Activités :

01. Enquêtes et statistiques

Conformément à ses missions décrétale, la CESI a réalisé un **recueil de données** relatives à l'enseignement supérieur inclusif dans les établissements d'enseignement supérieur. Le rapport présenté en mars 2021 porte sur des données issues de l'année académique 2019-2020.

Le **nombre de demandes de reconnaissance de statut d'étudiant en situation de handicap** continue à augmenter, même si l'accélération décline tout en restant conséquente. Ramenées à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur hors enseignement supérieur de promotion sociale (soit environ 200 000 étudiants), les 3827 demandes concernent 1,91 % de l'ensemble des étudiants contre 1,58 % en 2018-2019 et 1,26 % en 2017-2018. Cette évolution tend à montrer que l'augmentation des demandes dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif n'est pas liée à l'augmentation générale des étudiants au sein de l'enseignement supérieur.

Parmi ces 3827 demandes, 3446 **PAI** ont été signés. Soit un taux de « signature » de 90 % ce qui présente le taux maximum observé depuis 2016-2017.

Complémentairement, les réponses montrent notamment :

- » Une augmentation et une diversification des demandes voire de la complexité des besoins des étudiants demandeurs ;
- » Une surreprésentation féminine parmi les étudiants en situation de handicap ainsi qu'une surreprésentation de certains cursus suivis par ces étudiants ;
- » Une meilleure visibilité du service inclusif ;
- » Un manque de ressources humaines et un manque de financement ;
- » Une formalisation accrue des procédures ;
- » Des aménagements portant plus fréquemment sur les apprentissages et moins limités aux seules évaluations ;
- » Une meilleure concertation avec les équipes pédagogiques même si certains enseignants restent hermétiques à la mise en place d'aménagements,
- » Le « passage au virtuel » a conduit l'enseignement supérieur à s'adapter, notamment pour enseigner à distance. Une perte de liens entre quelques étudiants et leur accompagnant au sein du SAA a parfois été constatée, notamment auprès des étudiants souffrant de troubles de santé mentale ;
- » De plus en plus de troubles liés à l'anxiété et au stress comme seuls « symptômes fonctionnels » sont apparus.

La CESI a souhaité, au-delà des étudiants accompagnateurs, mettre en lumière les personnes accompagnant les étudiants bénéficiaires et identifier le profil des professionnels s'impliquant dans l'enseignement supérieur inclusif. Les profils des professionnels sont très diversifiés : psychologues, logopèdes, enseignants du service d'aide à la réussite, secrétaires, enseignants en tant que relais inclusion, assistants sociaux, coordinateurs pédagogiques, accompagnateurs pédagogiques, infographistes, personnel informatique, conseillers pédagogiques, secrétaires de département, psychopédagogues, orthopédagogues, coach, référents administratifs, interprètes en langues des signes, coordinateurs institutionnels, etc.

02. Formations et sensibilisations

La **subvention** de 200 000 euros récurrente octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été utilisée pour les projets suivants :

- » Poursuite du projet « Accessibilité des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur » attribué par marché public en octobre 2020 à l'Asbl AccessAndGo.

Ce projet se divise en trois phases.

1. Finaliser un guide réflexif, destiné aux établissements d'enseignement supérieur, visant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et deux outils complémentaires (des fiches-conseils et des grilles d'auto-évaluation) pour faciliter l'analyse du niveau d'accessibilité des bâtiments et mettre en évidence les actions à mener pour les rendre plus inclusifs.
 2. Présenter le projet et le guide aux acteurs de terrain des établissements d'enseignement supérieur.
 3. Accompagner des professionnels internes aux établissements, durant 4 jours, en vue de réaliser un diagnostic d'accessibilité avec l'appui de l'expertise et des conseils du prestataire d'AccessAndGo.
- Malgré les conditions particulières liées à la pandémie et sur base d'une participation volontaire des

établissements au projet, 9 diagnostics ont pu être réalisés au terme de l'année académique 2020-2021. 8 audits sont prévus jusqu'à la fin décembre 2021 et d'autres encore pour l'année 2022.

- » Une journée de formation sur la thématique du secret professionnel a été mise en place en vue d'une organisation le 26 octobre 2021. Créée à l'attention de toutes les acteurs des établissements confrontées à la mise en place de plans d'accompagnement individualisés pour les étudiant.e.s en situation de handicap. Sont prévues : des exposés théoriques d'experts, différents ateliers de discussions thématiques en sous-groupes ainsi que des échanges sur les pratiques professionnelles.
- » Trois webinaires de soutien aux étudiants sourds et malentendants ont été organisés les 1^{er} avril, 6 mai et le 9 septembre 2021 avec la collaboration du Centre Comprendre et Parler. Ces webinaires ont été organisés avec dispositifs spécifiques d'accessibilité (transcription en direct, interprétation en langue des signes et translittération LPC) pour les personnes sourdes et malentendantes mais aussi à titre illustratif pour toutes personnes participantes. Les webinaires ont abordé les thématiques suivantes : adaptations possibles des activités d'enseignement, des évaluations, du travail de fin d'études, des stages et des activités d'intégration professionnelle dans l'enseignement supérieur pour les personnes sourdes et malentendantes.

À chaque réunion de la CESI, les **activités de formation et de sensibilisation** ayant lieu dans les Chambres de l'enseignement supérieur inclusif et des établissements ont été relayées comme prévu aux articles 19 à 22 du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap.

Conformément à ses missions décrétale, la CESI a pris connaissance des rapports annuels des **Chambres de l'enseignement supérieur inclusif**. Le ROI des Chambres du pôle de Namur et du pôle de Bruxelles a été approuvé.

03. Groupes de travail

Un groupe de travail relatif aux **troubles de l'apprentissage** a réalisé une fiche-conseil reprenant un ensemble de recommandations, destinées aux étudiants atteints de troubles de l'apprentissage du langage écrit, visant à préciser les besoins des services d'accueil et d'accompagnement en vue d'élaborer un plan d'accompagnement individualisé. Ce document a été soumis à l'avis d'experts scientifiques extérieurs et a ensuite été approuvé par la CESI le 6 septembre 2021.

Une seconde fiche-conseil destinée aux étudiants atteints de **troubles des fonctions attentionnelles** et exécutives a été élaborée. La fiche-conseil a été relue par plusieurs experts qui ont explicité que les troubles des fonctions attentionnelles et exécutives relèvent d'un diagnostic médical qui implique une certaine prudence, raison pour laquelle la fiche-conseil n'a pas été validée. Une rencontre avec les experts est prévue afin de discuter du contenu de la fiche et de formuler des recommandations.

Un groupe de travail relatif à **l'accompagnement pédagogique** a été mis en place en collaboration avec l'agence pour une vie de qualité (AVIQ). Celui-ci a pour finalité de clarifier les missions liées sur base du décret de l'enseignement supérieur inclusif du 30 janvier 2014 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Chapitre V du titre VII du Livre V de la deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide individuelle à l'intégration. Ce travail initié dans l'intérêt des étudiants vise à cerner les champs de compétences et d'actions respectifs.

Le 12 janvier 2021, la Présidente et le Vice-Président de la CESI ont **rencontré la ministre de l'Enseignement supérieur** afin de lui faire part de l'augmentation de la charge de travail des services d'accueil et d'accompagnement en lien avec la croissance du nombre de demandes et de la complexité des dossiers.

04. Modifications décrétale

La CESI a formulé deux propositions de **modifications décrétale**s pour préciser que la subvention puisse être utilisée à destination (et non plus au sein) des établissements d'enseignement supérieur et pour spécifier que la présidence et les vice-présidences de la CESI ne doivent plus obligatoirement provenir de trois pôles académiques différents, ces modifications ont été votées par le Parlement mi-novembre.

05. Visibilité

Le **logo** spécifique à la CESI a été revisité afin de respecter les normes de contraste conformément à la directive européenne transposée dans le décret de la Fédération Wallonie Bruxelles relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics du 3 mai 2019.

06. Recours

Enfin, la CESI n'a traité aucun **recours**.
